



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2023-03-24

OBJET : Approbation du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Caniapiscau

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c 43, a.8), la ministre des Affaires municipales peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QUE la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4) prévoit notamment l'obligation pour les autorités régionales d'adopter un Schéma de couverture de risques fixant des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les prévenir;

ATTENDU QUE la MRC de Caniapiscau a tenu, conformément aux dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie*, une séance de consultation publique le 23 février dernier à Schefferville portant sur le projet de Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie pour le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE le projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie a été modifié pour tenir compte des commentaires et recommandations formulés à l'occasion de la consultation publique ci-haut mentionnée;

ATTENDU la recommandation du Directeur du Service de protection contre l'incendie, monsieur Pascal Breton, incluse au sommaire décisionnel annexé à la présente ordonnance, qui a été lue et approuvée par le directeur général, monsieur François Désy;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur, agissant pour et au nom de la Ville de Schefferville, sous l'autorité de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (1990, chapitre 43) :

Approuve le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour le territoire desservi par le Service de protection contre l'incendie de Schefferville.

Adoptée à Québec le 21 mars 2023

Jean Dionne, administrateur